

DP

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1972

Edition PDF du 22 octobre 2012
Les articles mis en ligne depuis DP 1971 du 15 octobre 2012

DOMAINE
PUBLIC

Dans ce numéro

**Personnes morales: des impôts plus équitables
(Lucien Erard)**

Les cantons en ordre dispersé

**La préférence nationale à la sauce genevoise (Alex
Dépraz)**

Nationalité et domicile ne sont pas des critères pertinents de sélection aux fonctions et emplois, même publics

Comment sortir de la crise? (Jean-Pierre Ghelfi)

Même le FMI se met à douter des politiques d'austérité

**Déchets radioactifs: pas de danger en Suisse (Invité:
Laurent Ducommun)**

Les dures réalités de la géologie...

Personnes morales: des impôts plus équitables

Lucien Erard • 18 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21761>

Les cantons en ordre dispersé

Genève¹⁷ a fait calculer ce que lui rapporte les avantages fiscaux offerts aux entreprises et ce que coûterait leur départ: 20'000 emplois, un milliard de francs d'impôts; avec les effets induits, 50'000 emplois, un quart du PIB cantonal. Dès lors le Conseil d'Etat envisage d'imposer toutes les personnes morales au même taux, abaissé à 13%, soit une perte de 900 millions.

Il imagine de compenser cette perte par une augmentation des contributions fédérales aux universités, aux transports notamment, voire une réduction de l'impôt fédéral direct qui permettrait d'augmenter les impôts genevois sans risquer que trop d'entreprises quittent le canton.

Zurich¹⁸ annonce son intention de réduire de 27% à 14 ou 16% l'impôt qui s'appliquerait alors à toutes les entreprises.

Ce taux d'impôt unique et réduit pose problème.

Baisser l'impôt des entreprises actuellement assujetties provoquerait une diminution importante des recettes fiscales. Imposer les bénéficiers acquis à l'étranger,

jusqu'à présent exonérés dans les cantons, risquerait de faire fuir ces entreprises. C'est le dilemme auquel sont également confrontés les autres cantons, notamment Vaud et Bâle, qui abritent, comme Genève et Zurich, un grand nombre d'entreprises et doivent assumer de lourdes charges. Ils craignent la concurrence étrangère: avec 13%, Genève choisit le taux de l'Irlande. Près de la moitié du taux actuel de 24%, près de la moitié aussi du taux moyen européen (22,6 %).

Mais il s'agit probablement d'un mauvais calcul. Si la Suisse et surtout Genève sont si concurrentielles, ce n'est pas uniquement pour des raisons fiscales. La situation géographique, la qualité de vie, la sécurité, notamment économique et les moyens de communications sont autant d'atouts qui comptent aussi, mais qui exigent des ressources fiscales. Et il ne faut surtout pas oublier que les concurrents sont avant tout les cantons, Lucerne et Zoug notamment. Seule une harmonisation fiscale entre les cantons pour l'imposition des personnes morales permettrait d'éviter une sous-enchère ruineuse.

La Suisse a beaucoup traîné les pieds avant d'admettre que les avantages fiscaux offerts aux holdings et aux

sociétés de domiciles n'étaient plus acceptables. Ne pas imposer ici les bénéficiers faits à l'étranger, c'est priver d'autres pays de l'impôt qu'ils auraient dû pouvoir prélever. C'est ensuite permettre aux entreprises que nous protégeons de baisser leur prix de revient et donc leur donner un avantage comparatif. C'est enfin attirer chez nous des entreprises créatrices d'emplois et qui contribuent à notre prospérité, et cela au dépend d'autres pays qui connaissent davantage de difficultés.

En droit européen, les réductions et les franchises d'impôt sont considérées comme des aides publiques, étroitement réglementées par Bruxelles et autorisées uniquement en faveur de régions particulièrement défavorisées. Or l'Union européenne estime que nos économies sont à ce point intégrées, notamment par les accords de libre-échange, que nous devrions nous soumettre à ces réglementations.

Il s'agit maintenant de convaincre les parlements cantonaux et fédéral, voire le peuple. Neuchâtel a pu le faire en montrant que la baisse de moitié du taux d'imposition permettrait d'accroître les recettes fiscales en imposant enfin toutes les entreprises du

canton alors que jusqu'ici elles étaient très peu nombreuses à payer l'impôt. Aujourd'hui les chiffres le confirment.

Ce sera plus difficile à Genève où il s'agira d'expliquer pourquoi il faut maintenant imposer les bénéfices de participation des entreprises installées chez nous, réduire les impôts des personnes morales et enfin comment équilibrer un budget aussi largement

amputé. Pour Genève, l'objectif de 13% signifie qu'il faudra ramener à 7% les prélèvements du canton, soit, par exemple, un taux de 5% pour le canton contre 18,9 % aujourd'hui et de 2% pour les communes (ville de Genève aujourd'hui 4,5%) qui s'ajoutent au 8,5% de l'impôt fédéral. Au total 15,5%, taux qui s'applique au bénéfice, déduction faite de l'impôt, soit un taux réel d'environ 13%.

Face à ces défis, les cantons réclament un réexamen complet de la péréquation financière. Ils devront bien se décider aussi à négocier une harmonisation de leur fiscalité des personnes morales, y compris de l'impôt sur le capital qui joue un rôle important dans la politique d'implantation des holdings. Plus de justice fiscale vis-à-vis de l'étranger passe donc également par plus de justice fiscale entre cantons.

La préférence nationale à la sauce genevoise

Alex Dépraz • 18 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21769>

Nationalité et domicile ne sont pas des critères pertinents de sélection aux fonctions et emplois, même publics

Dans les années 80, le Front national a lancé en France son slogan de la «*préférence nationale*». Le parti de Le Pen réclamait qu'à compétences égales, la préférence à l'embauche soit donnée à un travailleur français plutôt qu'à un travailleur étranger. Comme si le passeport était un critère de sélection pertinent pour autre chose que les Jeux olympiques.

Depuis, l'eau du Rhône a coulé sous les ponts genevois et la libre circulation des personnes s'est étendue à la Suisse. Aujourd'hui, c'est dans la cité du bout du lac,

internationale et presque enclavée en territoire français, que les partis politiques évoquent la préférence nationale. Et pas qu'à l'extrême-droite.

Au mois de juin¹⁰ une nouvelle loi sur les institutions de droit public avait mordu la poussière. Les nouvelles dispositions visaient pourtant à établir des règles de bonne gouvernance qui paraissent élémentaires (DP 1866¹¹): faire dépendre la nomination des administrateurs non pas de leur couleur politique, de celle de leur passeport ou du lieu de leur domicile mais de leurs compétences professionnelles et de leurs qualités personnelles.

Le débat s'était focalisé sur la prétendue perte de contrôle des autorités politiques sur

les établissements publics, un argument défendu par une partie de la gauche qui avait convaincu une majorité de votants (55,9%).

Conséquence: même si leur suppression n'a pas été expressément contestée lors de la campagne, les dispositions légales exigeant ça et là que les membres des conseils d'administration soient de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Genève ont été maintenues. Un vote qui écartait de fait le candidat pressenti pour reprendre la présidence des Transports publics genevois (TPG), Guy Vibourel, unanimement décrit comme compétent et fin connaisseur des particularités locales (c'est le patron de Migros Genève), mais qui a le tort, comme de nombreux «*Grands*

Genevois», d'être un Français domicilié en France voisine.

Chat échaudé craignant l'eau froide, le Conseil d'Etat a alors sorti de sa poche un projet de loi¹² pour le moins alambiqué. Le texte maintenait les exigences contestables de la nationalité suisse et du domicile genevois pour siéger dans le conseil d'administration des TPG, tout en permettant exceptionnellement à l'autorité de nomination de désigner un membre étranger domicilié à Genève!

Cette *lex Vibourel* a abouti à un résultat désastreux: l'intéressé, prêt à déménager, a finalement dû faire machine arrière devant la polémique. Les partis politiques ont donné dans la surenchère et le Grand Conseil a refusé¹³ toute modification de la loi actuelle sur ce point lors de sa séance du jeudi 11 octobre. Etrangers, domiciliés ou non à Genève, et non résidents genevois, qu'ils soient Suisses ou étrangers, continueront donc à être exclus du conseil d'administration des TPG. Et pourtant, ni la nationalité ni le domicile ne sont des critères pertinents pour mesurer l'aptitude à cette fonction. Pis, l'un comme l'autre posent d'évidents problèmes juridiques.

La nationalité est en général un critère à rejeter en matière de choix des candidats à un poste de travail. Le Tribunal fédéral a imposé depuis longtemps aux

cantons de l'abandonner pour l'accès à certaines professions, par exemple celle d'avocat. Elle est également prohibée par le droit dans le champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE: seules en sont exclus les emplois «*dans l'administration publique lié à l'exercice de la puissance publique et destiné à sauvegarder les intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques*» (art. 10¹⁴ de l'annexe I à l'Accord de libre circulation). Il est pour le moins douteux que les conseils d'administration des établissements publics soient à ranger dans cette catégorie. L'exigence légale pose donc problème malgré son maintien par le Grand Conseil.

La question du domicile s'analyse différemment. En effet, au contraire de la nationalité, le domicile a une dimension objective: le temps de déplacement, l'intégration dans la communauté voire le fait d'y payer des impôts peuvent être des critères justifiant une certaine restriction à la liberté d'établissement, que l'on soit de nationalité suisse ou non. La jurisprudence du Tribunal fédéral permet aux collectivités publiques d'imposer certaines exigences en matière de domicile à leurs collaborateurs, notamment aux policiers. Mais, elle est critiquée en

doctrine et la tendance va clairement au respect du choix du domicile.

Qui plus est, ce droit est largement théorique à Genève et dans l'arc lémanique en général. Comme le conseiller général Modem de Haute-Savoie Antoine Vieillard le rappelle souvent sur son blog¹⁵, beaucoup de nouveaux frontaliers sont des Suisses qui s'installent en France voisine faute de trouver un domicile à un prix abordable dans leur pays. Le «*Grand Genève*»¹⁶ est peut-être une chimère institutionnelle mais il est une réalité sur le terrain depuis longtemps. Dans un tel contexte, une obligation de résidence est à la fois inutile, car sans lien avec la fonction à exercer, et inapplicable, le domicile dans le canton relevant non du choix mais du hasard.

Nationalité et domicile sont surtout des critères qui n'ont rien à voir avec les compétences professionnelles et les qualités personnelles. Or, seuls ces deux derniers critères devraient entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de choisir les responsables des établissements publics, comme pour n'importe quel autre emploi d'ailleurs. Préférence nationale et préférence aux résidents, qui surfent sur les émotions négatives que suscite encore la peur de l'étranger, doivent toutes deux être fermement rejetées.

Comment sortir de la crise?

Jean-Pierre Ghelfi • 20 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21782>

Même le FMI se met à douter des politiques d'austérité

Il est possible, probable même, que la zone euro parvienne à surmonter les difficultés les plus criantes de la crise financière dans laquelle elle est engoncée depuis 2010 (DP 1967⁷). Mais cela ne signifie pas encore qu'elle retrouvera rapidement un niveau de croissance suffisant pour réduire dans une proportion significative le niveau de chômage qui a pris des proportions alarmantes, surtout pour les nouvelles générations.

La faute en revient aux politiques d'austérité qui, conformes aux théories économiques libérales, devraient rétablir les équilibres budgétaires et rassurer les marchés financiers (DP 1954⁸).

Dans ce contexte, il faut prêter attention aux propos tenus depuis quelque temps par la directrice générale du FMI, Christine Lagarde. A plusieurs reprises, elle s'est située plutôt du côté des personnes qui disaient que la corde de l'austérité ne devait pas être tendue à l'excès et qu'il fallait aussi se soucier de la relance de la croissance. Ces propos sont un peu inattendus. En effet, depuis des décennies, le FMI s'est

toujours situé dans le camp de la rigueur budgétaire et de l'orthodoxie libérale.

L'explication sur l'évolution des propos de sa directrice générale tient probablement aux enseignements que le FMI tire d'une étude comparative de la manière dont six pays (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Japon, Italie, Belgique et Canada) ont abordé les crises financières au cours du 20^e siècle. Ces études sont présentées au chapitre 3 des dernières *Perspectives économiques du FMI*⁹ (la traduction française n'est pas encore disponible).

De longue haleine

Le FMI examine les mesures prises par la Grande-Bretagne après la première guerre mondiale; par les Etats-Unis après la deuxième guerre mondiale; par le Japon après l'éclatement de la bulle financière et immobilière à la fin des années 1980; par l'Italie et par la Belgique pour remplir les critères leur permettant d'adopter l'euro et par le Canada pour réduire un endettement en forte croissance dans les années 1980.

Chacun de ces cas est particulier et se situe dans des contextes nationaux et internationaux différents. Ils montrent tous néanmoins

que les possibilités de rétablir l'équilibre budgétaire et de réduire le niveau d'endettement du pays (exprimé en pourcentage du produit national) sont des affaires de longue haleine et que l'austérité à tout prix n'est pas la solution.

Le cas le plus tragique, si l'on ose dire, est celui de la Grande-Bretagne qui ambitionna, au sortir de la première guerre mondiale, de rétablir la parité-or de la livre sterling au niveau qui était le sien avant 1914 et de réduire son niveau d'endettement qui représentait 130% du produit national de l'époque. Pour y parvenir, elle pratiqua une politique rigoureuse d'austérité budgétaire et la Banque centrale fixa les taux d'intérêt à 7%. Il en résulta un chômage très élevé qui déboucha sur une grève générale en 1926. La parité-or de la monnaie fut certes rétablie en 1925. Mais les exportations stagnèrent, tout comme la croissance économique. En 1928, la production réelle n'était pas supérieure à celle de 1918. La dette publique atteignit 170% du produit national en 1930, et l'étalon-or fut définitivement abandonné en 1931. En fait, il fallut attendre jusqu'en 1990 pour que le niveau de la dette publique anglaise atteigne la même proportion qu'avant la

première guerre mondiale. On comprend, soit dit en passant, qu'un tel contexte de stupidité financière, monétaire et économique, ait stimulé les réflexions de John Maynard Keynes!

L'indispensable croissance

On peut tirer des études du FMI quelques enseignements. Le passage d'un déficit budgétaire à un surplus prend beaucoup de temps (au moins une dizaine d'années); il nécessite une politique monétaire aussi accommodante que possible et la réduction de la proportion de la dette par rapport au produit national n'est pas possible sans croissance de l'économie.

Si l'on applique maintenant ces enseignements à la

situation actuelle de la zone euro, on mesure l'étendue des contradictions. La politique monétaire de la Banque centrale européenne est certes devenue très accommodante, mais pour le moment pratiquement sans effet sur les pays les plus endettés qui doivent continuer de payer des taux d'intérêt très élevés. Les mesures d'austérité sont si draconiennes qu'elles se traduisent par le recul du produit national, de sorte que l'endettement, au lieu de diminuer, croît en proportion. La dégradation de la situation économique se traduit par une augmentation du chômage qui suscite des réactions populaires de plus en plus vives. Enfin, comme le note le FMI, aucune sortie de crise n'est possible sans une politique de croissance

économique.

Pour l'ensemble des 17 pays membres de la zone euro, le taux de croissance ne cesse de fléchir. Le produit national de la zone a augmenté de 2,0% en 2010, de 1,4% en 2011 et a baissé de 0,4% cette année; la projection pour 2013 est un très maigre: +0,2%. Ce qui signifie que les pays les plus fragiles continueront vraisemblablement de s'enfoncer. Les données actuelles pointent donc vers une période prolongée de stagnation ou quasi-stagnation du produit national de la zone euro. Tout ceci est évidemment assez désespérant. Mais qui, parmi ses dirigeants, prendra connaissance de cette étude du FMI – et en tiendra compte?

Déchets radioactifs: pas de danger en Suisse

Invité: Laurent Ducommun • 22 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21795>

Les dures réalités de la géologie...

Forage par ci, manif contre un transport de déchets radioactifs par là, document confidentiel «fuité»... La Suisse va-t-elle vraiment réaliser l'entreposage à long terme de déchets nucléaire dangereux?

Je suis un géologue et hydrogéologue défroqué, c'est-à-dire que, si je ne pratique plus le métier, je l'ai

exercé auparavant une quinzaine d'années. J'ai même conçu le logiciel de dessin pour représenter sur papier les résultats des premiers forages profonds (de plusieurs kilomètres chacun) de la Coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs (Cedra qui, suivant une mode manquant de tact pour les langues minoritaires lancée par la Caisse nationale d'assurance-accident - CNA désormais Suva -, veut se

faire appeler dans tout le pays par son acronyme allemand Nagra ²).

Partons des faits non contestés. La Suisse, comme tous les pays «nucléaires», doit trouver une solution ³ pour ses déchets hautement radioactifs; mais ça c'est la théorie... A part la région de Bâle-Ville qui est sur le Fossé rhénan, le reste de la Suisse appartient en totalité au Système alpin.

Or les Alpes ne sont pas une chaîne formée et en voie de destruction, mais toujours une chaîne en pleine formation. Le mouvement actuel (au niveau géologique, c'est-à-dire les derniers millions d'années et maintenant) est surtout le fait de la poussée vers le nord du continent africain.

L'Italie est une sous-plaque du continent africain (c'est plus complexe, je n'entre pas dans les détails). En Suisse la limite géologique⁴ entre «Europe» et «Afrique» est bien visible au nord du Monte-Ceneri: la voie CFF Bellinzone-Locarno la suit de près. Le Sopraceneri (Bellinzone, Locarno) fait en effet partie de la «*grande plaque tectonique Europe + Asie*», le Sottoceneri (Lugano) de la «*grande plaque tectonique Afrique*». Par exemple lorsque le lac de retenue de Vogorno du barrage de Contra – au-dessus de Tenero/Locarno – a été rempli pour la première fois, le poids ajouté a provoqué un mouvement de la grande faille qui limite les deux continents, et un tremblement de terre important, mais sans gros dégâts, a secoué la région de Locarno.

Le mouvement de surrection des Alpes est actuellement au Gothard d'environ 1-2 mm par an. Dans le temps long de la géologie, cette montée

pour 100'000 ans fera donc environ 150 m, et pour un million d'années 1,5 km, ce qui est évidemment loin d'être négligeable pour l'entreposage de déchets hautement radioactifs.

Avec de tels mouvements, qui peut sérieusement projeter d'enfouir ces déchets dans la zone alpine? Comme déjà dit, la zone alpine couvre en Suisse la quasi-totalité du territoire. Pour beaucoup par exemple la chaîne jurassienne paraît être formée des vieilles montagnes. Ce n'est pas du tout le cas.

Les chaînons jurassiens sont la manifestation la plus récente de la formation des Alpes⁵ en Suisse. Le phase principale du plissement du Jura ne s'est terminée qu'il y a environ 2 millions d'années.

Tous les géologues suisses (et autres) savent ce que je viens de décrire. Mais les forages profonds de la Cedra-Nagra et tous les travaux annexes sont une occasion inespérée pour connaître la géologie profonde de la Suisse! En outre cela rapporte des contributions et des mandats gigantesques aux Universités, aux Ecoles polytechniques et aux bureaux privés suisses de géologues.

En fait la Nagra le sait aussi... Mais elle participe, par ses recherches, à une meilleure connaissance internationale des problèmes rencontrés et des solutions techniques envisageables, ce qui est tout

à fait positif.

Pour le reste, tous les spécialistes savent que la meilleure solution envisageable pour ces déchets radioactifs est de les enfouir dans une région du monde très stable depuis toujours ou presque et inhabitée: le centre de l'Australie⁶ serait une solution. Mais là ça devient un gros problème de politique internationale, et aussi de politique nationale australienne (territoires aborigènes).

Un vrai gros problème sera aussi le transport des déchets hautement radioactifs vers l'Australie depuis le monde entier. Certes les volumes sont de faibles quantités, mais leur extrême dangerosité et toxicité reste toujours le cœur du problème.

En attendant, pas de crainte à avoir, il n'y aura jamais de dépôts définitifs en Suisse de déchets hautement radioactifs. Vous pouvez le dire à vos enfants et à vos petits-enfants.

N.B. La définition des dangers pour les déchets radioactifs est très complexe. Par déchets hautement radioactifs je sous-entends toujours dans ce texte la définition française: les déchets de haute activité d'une part, et les déchets de moyenne activité et à vie longue, d'autre part.

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1972#>
2. <http://www.nagra.ch/>
3. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c732_1.html
4. http://fr.wikipedia.org/wiki/Ligne_insubrienne
5. http://www.geofri.ch/moodle1/file.php/1/Geologie/Seismes/Formation_des_Alpes_th_orie.pdf
6. http://www.planete-urgence.org/association/article_2180_.htm
7. <http://www.domainepublic.ch/articles/21470>
8. <http://www.domainepublic.ch/articles/20502>
9. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/02/pdf/text.pdf>
10. <http://www.ge.ch/votations/20120617/informations.asp>
11. <http://www.domainepublic.ch/articles/9700>
12. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11001A.pdf>
13. <http://www.ge.ch/grandconseil/data/pv/2012/PVOCTOBRE2012.pdf>
14. http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_142_112_681/ta10.html
15. <http://portevoix.blog.tdg.ch/>
16. <http://www.grand-geneve.org/>
17. http://www.ge.ch/conseil_etat/2009-2013/communiqués/20121011.asp
18. http://www.nzz.ch/aktuell/zuerich/stadt_region/tiefere-unternehmenssteuern-auch-fuer-zuerich-1.17683341